

ANNEXE D-1

Fiches Signalétiques



SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Vêtements de protection	TMD (pictogrammes)
	B-3, D-2B		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie	
Nom du produit DISTILLAT	Code W332
Nom commun Distillat léger, distillat lourd, distillat de base pour carburant diesel, gazole léger de première distillation, distillat lourd traité, distillat n°1, distillat lourd HTU, distillat léger HTU, distillat léger direct, distillat lourd direct.	Validée le 4/11/2003.
Fabricant PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	En cas d'urgence Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
Utilisations Le distillat est une huile de procédé produite dans la tour de première distillation de brut; elle sert de charge d'alimentation aux autres unités de raffinage et au mélange de produits finis.	

Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients					
			Limites d'exposition (ACGIH)		
Nom	N° CAS	% (W/W)	TLV-TWA(8 h)	STEL	PLAFOND
1) Mélange complexe d'hydrocarbures aliphatiques et aromatiques (C9-C25)	68814-87-9, 68915-96-8, 64741-44-2, 64742-47-8, 64742-46-7	100	Pas établis	Pas établis	Pas établis
Manufacturer	Sans objet				
Recommandation					
Autres Limites d'exposition	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.				

Section 3. Identification des risques	
Effets potentiels sur la santé	Le contact avec la peau et les yeux peut provoquer une irritation. L'inhalation des vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires et peut affecter le SNC avec des symptômes de nausée, de maux de tête, vomissements, étourdissements, fatigue, vertiges, réduction de coordination et entraîner la mort. L'aspiration dans les poumons risque de provoquer une pneumonite mortelle (fluide dans les poumons), de graves dommages aux poumons ou une défaillance respiratoire. L'ingestion peut provoquer des troubles gastro-intestinaux. Consulter la section 11 pour de plus amples renseignements.

Section 4. Premiers soins	
Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
Inhalation	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
Ingestion	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
Note au médecin	Pas disponible

Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies			
Inflammabilité	Combustible.	Limites d'inflammabilité	Pas disponible.
Points d'éclair	CREUSET OUVERT : 46 °C (114,8 °F) (Cleveland.)	Temp. d'auto-inflammation	Pas disponible.
Risques d'incendie en présence de substances diverses	Combustible en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer. Peut s'accumuler dans des espaces clos.	Risques d'explosion en présence de substances diverses	Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants.

Produits de la combustion	Oxydes de carbone (CO, CO ₂), oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx), hydrocarbures réactifs, asphyxiants, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	NAERG96, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau). ATTENTION: Ce produit un point d'éclair modérée et la pulvérisation d'eau en cas de lutte contre l'incendie peut être inefficace. Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, Établir un périmètre de sécurité 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions. INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse régulière. INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Fuite de produit ou déversement	Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. S'assurer que le personnel chargé du nettoyage porte l'équipement de protection individuel approprié. Éteindre toutes les sources d'ignition. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir le déversement. Éviter tout contact avec la substance déversée. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Aviser immédiatement les autorités compétentes.
--	---

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation	MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle. Porter l'équipement de protection individuel approprié (voir la Section 8).
Entreposage	Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé. Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Éviter d'exposer au soleil direct. S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.

Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle

Mesures d'ingénierie	Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.
Protection personnelle - La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.	
Yeux	Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes de sécurité ou étanches et (ou) un écran facial.
Corps	Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.
Respiratoire	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit. Porter un appareil respiratoire approuvé par la NIOSH dans une atmosphère où le risque d'exposition au produit est présent.
Mains	Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.
Pieds	Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide clair à légèrement brouillé.	Viscosité	Pas disponible.
Couleur	Clair à teinte verdâtre	Point d'écoulement	Pas disponible.
Odeur	Hydrocarbure.	Point de ramollissement	Sans objet.
Seuil de l'odeur	Pas disponible.	Point de goutte	Sans objet.
Point d'ébullition	150 °C (302 °F)	Pénétration	Sans objet.
Densité	0,88 (Eau = 1)	Coefficient répartition huile / eau	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.	Ionicité (dans l'eau)	Pas disponible.
Tension de vapeur	15 mm de Hg (à 20 °C)	Propriétés de dispersion	Pas disponible.
Volatilité	25 % (v/v). 25 % (p/p).	Solubilité	Insoluble dans l'eau.

Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité

Corrosivité	Sans objet		
Stabilité	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter	Réactif avec les agents comburants, les acides et les alcalis.	Produits de la décomposition	Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, hydrocarbures réactifs, asphyxiants, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

Section 11. Données toxicologiques

Voies d'absorption	Contact cutané, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.		
Létalité aiguë	Selon la toxicité des composants. Toxicité inhalation aiguë (CL50): 1700 mg/m ³ /4h (rat). [Distillates, petroleum, straight-run middle]		
Effets chronique ou autres effets toxiques			
Voie cutanée:	Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.		
Voie respiratoire:	L'inhalation des vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires et peuvent affecter le SNC avec des symptômes de nausée, de maux de tête, vomissements, étourdissements, fatigue, vertiges, réduction de coordination et entraîner la mort.		
Voie orale:	L'aspiration dans les poumons risque de provoquer une pneumonite mortelle (fluide dans les poumons), de graves dommages aux poumons ou une défaillance respiratoire. L'ingestion peut provoquer une défaillance du SNC (Voir Voie respiratoire pour les symptômes). Peut causer des troubles gastro-intestinaux.		
Inflammation/Irritation oculaire:	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.		
Immunotoxicité:	Pas disponible		
Sensibilisation cutanée:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un sensibilisant cutané, selon les données disponibles de base et les dangers connus pour les composants.		
Sensibilisation des voies respiratoires:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un sensibilisant des voies respiratoires, selon les données disponibles de base et les dangers connus pour les composants.		
Mutagène:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un mutagène, selon les données disponibles de base et les dangers connus pour les composants.		
Toxicité sur la reproduction:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un danger pour la reproduction, selon les données disponibles de base et les dangers connus pour les composants.		
Tératogénicité/Embryotoxicité:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un tératogène ou embryotoxique, selon les données disponibles de base et les dangers connus pour les composants.		
Cancérogénicité (ACGIH):	Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités à déclarer qui sont répertoriées comme cancérogènes A1, A2 ou A3 par l'ACGIH.		
Cancérogénicité (CIRC):	Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes (Groupe 1, 2A ou 2B) d'CIRC.		
Cancérogénicité (NTP):	Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes de NTP.		
Cancérogénicité (IRIS):	Ce produit n'est pas censé contenir des chimiques en quantités à déclarer, qui se sont trouvées sur la liste des cancérogènes d'IRIS.		
Cancérogénicité (OSHA):	Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes d'OSHA.		
Autres considérations	Aucune remarque additionnelle		

Section 12. Données écologiques

Évolution dans l'environnement	Pas disponible	Persistance/Bioaccumulation Potential	Pas disponible
DBO5 et DCO	Pas disponible	Produits de la biodégradation	Pas disponible
Autres remarques	Aucune remarque additionnelle.		





Section 13. Directives en matière d'élimination

Élimination des déchets	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.		
--------------------------------	--	--	--

Section 14. Renseignements sur le transport

Classification TMD	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., 3, UN1268, GEIII (TMD-LC)	Dispositions particulières pour le transport	Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
---------------------------	--	---	---

Section 15. Informations réglementaires

Autres réglementations	Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances). Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS). Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement. Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.																																		
DSD/DPD (Europe)	Non évalué.	HCS (U.S.A.)	CLASSE: Substance irritante. CLASSE: Effets sur les organes cibles. CLASSE: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).																																
ADR (Europe) (pictogrammes)	NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.	DOT (États-Unis) (pictogrammes)																																	
HMIS (États-Unis)	<table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>2*</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>G</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	2*	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Protection personnelle	G	NFPA (États-Unis)	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Risques d'incendie</td> <td>Indice</td> <td>0 Insignifiant</td> </tr> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>1 Légère</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2 Modéré</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 Fort</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4 Extrême</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Danger spécifique</td> </tr> </table>		Risques d'incendie	Indice	0 Insignifiant	Santé	2	0	1 Légère				2 Modéré				3 Fort				4 Extrême				Danger spécifique
Dangers pour la santé	2*																																		
Risques d'incendie	2																																		
Réactivité	0																																		
Protection personnelle	G																																		
	Risques d'incendie	Indice	0 Insignifiant																																
Santé	2	0	1 Légère																																
			2 Modéré																																
			3 Fort																																
			4 Extrême																																
			Danger spécifique																																

Section 16. Autres renseignements

Références	Disponible sur demande. * Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark		
Glossaire	<p>ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe) ASTM - American Society for Testing and Materials BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours) CAS - Chemical Abstract Services CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act CFR - Code of Federal Regulations CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List DCO - Demande chimique en oxygène RPC - Règlement sur les produits contrôlés DOT - Department of Transportation (États-Unis) DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe) DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe) LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement LIS - Liste intérieure des substances UE - Union européenne EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act FDA - Food and Drug Administration FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act HCS - Hazardous Communication System HMIS - Hazardous Material Information System CIRC - Centre international de recherches sur le cancer</p> <p>IRIS - Integrated Risk Information System DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 % DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées. NFPA - National Fire Prevention Association NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health NPRI - Inventaire national des rejets de polluants RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada) NTP - National Toxicology Program OSHA - Occupational Safety & Health Administration PEL - Limite d'exposition permise RCRA - Resource Conservation and Recovery Act SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes) TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada) DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées TLm - Limite de médiane tolérance TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps TSCA - Toxic Substances Control Act USEPA - United States Environmental Protection Agency USP - United States Pharmacopoeia SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail</p>		

Pour obtenir des exemplaires de FS Internet: www.petro-canada.ca Ouest du Canada, Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur: 1-800-837-1228 Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385 Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752	Fiche préparée par Product Safety - TAR le 4/11/2003. Données entrées par Product Safety - JDW.
--	--

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.



SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Vêtements de protection	TMD (pictogrammes)
	B-2, D-2A, D-2B		

Section 1. Identification du produit et de la compagnie	
Nom du produit ESSENCE SANS PLOMB	Code W102E
Nom commun Essence Ordinaire, Essence sans plomb (grade US), Essence Intermédiaire, Essence Plus, Essence Super, Hiver-essence, Été-essence, Essence Suprême, Essence d'hiver SuperNet, Essence Net, Essence PlusNet, Essence super, Carburant coloré, Essence suprême (94 OR)	Validée le 6/9/2004.
Fabricant PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	En cas d'urgence Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
Utilisations L'essence sans plomb est utilisée dans les moteurs à combustion interne, dont les moteurs de véhicules et d'embarcations, ainsi que dans les petits moteurs comme les moteurs de tronçonneuses, de tondeuses et de véhicules récréatifs.	

Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients					
			<i>Limites d'exposition (ACGIH)</i>		
Nom	N° CAS	% (V/V)	TLV-TWA(8 h)	STEL	PLAFOND
Essence	8006-61-9	85-100	300 ppm (890 mg/m ³)	500 ppm (1480 mg/m ³)	Pas établis
Methyl tert-butyl ether	1634-04-4	0-15	40 ppm (144mg/m ³)	Pas établis	Pas établis
Nota : Petro-Canada n'utilise pas de MTBE dans la formulation de son essence, cependant, le MTBE peut être ajouté de temps en temps lors de l'utilisation d'essences de base externes.					
Recommandation du fabricant	Sans objet				
Autres Limites d'exposition	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.				

Section 3. Identification des risques	
Effets potentiels sur la santé	L'inhalation des vapeurs peut affecter le SNC avec des symptômes de nausée, de maux de tête, vomissements, étourdissements, fatigue, vertiges, réduction de coordination et entraîner la mort. L'inhalation aussi peut causer l'irritation des voies nasales et de la gorge. Le contact avec la peau et les yeux peut provoquer une irritation légère à modérée. Consulter la section 11 pour de plus amples renseignements.

Section 4. Premiers soins	
Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
Inhalation	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
Ingestion	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
Note au médecin	Pas disponible

Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies

Inflammabilité	Liquide inflammable (NFPA).	Limites d'inflammabilité	Seuil minimal: 1,3 %; Seuil maximal: 7,6 % (NFPA).
Points d'éclair	Creuset fermé : -50 à -38 °C (-58 à -36 °F), Tag, ASTM D56ASTM D56 Méthode d'essai normalisée pour le point d'éclair par appareil à vase clos Tag.	Temp. d'auto-inflammati	257 °C (495 °F) (NFPA).
Risques d'incendie en présence de substances diverses	Extrêmement inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Un dégagement rapide de vapeurs peut produire une décharge d'électricité statique entraînant l'inflammation.	Risques d'explosion en présence de substances diverses	Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air.
Produits de la combustion	Oxydes de carbone (CO, CO ₂), oxydes d'azote (NO _x), hydrocarbures aromatiques polynucléaires, phénols, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.		
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	NAERG96, GUIDE 128, inflammable/combustible liquid (non-polar/water-immiscible). ATTENTION: Ce produit a un très bas point d'éclair et la pulvérisation d'eau en cas de lutte contre l'incendie peut être inefficace. PETIT INCENDIE: Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou une mousse. GROS INCENDIE: Utiliser de l'eau pulvérisée, vaporisée ou une mousse. NE PAS utiliser de jet d'eau. Si un réservoir, un wagon-citerne ou un camion-citerne est en flammes, ÉTABLIR UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ dans un rayon de 1,600 mètres (1 mille). De plus, envisager une évacuation initiale dans un périmètre de 1,600 mètres. NE PAS éteindre une fuite de gaz inflammable à moins que la fuite puisse être colmatée. Couper les sources d'alimentation de l'incendie s'il est possible de le faire sans risques. Si cela est impossible, s'éloigner de la zone et laisser le feu brûler dans des conditions contrôlées. S'éloigner immédiatement si on entend un bruit de gaz s'échappant du dispositif de sécurité du réservoir, ou si celui-ci change de couleur sous l'effet de la chaleur. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée afin de prévenir toute accumulation de pression, autoinflammation ou explosion. Éviter de rejeter les matières déversées dans les égouts, les cours d'eau ou les lacs. Porter un respirateur autonome s'il est nécessaire d'approcher le foyer d'incendie face au vent, ou encore d'entrer dans un espace fermé ou dans un immeuble.		

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Fuite de produit ou déversement	NAERG96, GUIDE 128, inflammable/combustible liquid (non-polar/water-immiscible). Évacuer la zone située sous le vent dans un rayon de 300 mètres (1,000 pieds). ÉLIMINER TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION. Ventiliter les espaces clos avant d'y entrer. Assurer une ventilation forcée afin de maintenir les concentrations de vapeurs sous la limite du mélange explosif. Éviter tout contact. Porter une combinaison scellée à l'épreuve des vapeurs en cas de fuite ou de déversement sans incendie. Arrêter le déversement s'il est possible de le faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pulvérisé pour réduire les vapeurs; isoler le secteur jusqu'à ce que les vapeurs se soient dispersées. Contenir le déversement. Absorber à l'aide d'absorbants inertes comme de l'argile sèche ou de la terre d'infusoires. Éviter de respirer la poussière de terre de diatomées car elle peut contenir de silice (très fines particules), qui constitue un risque potentiel pour le système respiratoire. Déposer le sorbant usé dans des contenants en métal fermés pour élimination ultérieure ou le brûler dans une chambre de combustion appropriée. NE PAS ÉLIMINER DANS LES ÉGOUTS, LES COURS D'EAU OU LES LACS. Se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les exigences particulières en matière d'élimination du produit et des contenants vides. Avertir immédiatement les autorités compétentes.
--	---

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation	Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute source d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus ou des vapeurs inflammables ou explosives. NE PAS les réutiliser sans les avoir auparavant lavés ou remis à neuf. Mettre les contenants de ce produit à la masse afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. NE PAS UTILISER COMME SOLVANT DE NETTOYAGE NI SIPHONNER PAR LA BOUCHE. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation et tout contact avec les yeux ou la peau. Observer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger. Laver ses vêtements fréquemment. Jeter tout article de cuir imbibé de produit.
Entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, distinct, et loin de la lumière directe, toute source d'ignition et des matières incompatibles. Les matières inflammables devraient être entreposées dans une armoire ou une pièce sécuritaire indépendante. Mettre les contenants de ce produit à la masse.

Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle

Mesures d'ingénierie	Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.
Protection personnelle - La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.	
Yeux	Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes étanches et (ou) un écran facial.
Corps	Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.
Respiratoire	Lorsque des concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Section 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des respirateurs approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.
Mains	Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.
Pieds	Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide clair.	Viscosité	Pas disponible
Couleur	*Liquide transparent à jaune faible et incolore. Peut être coloré rouge pour des motifs d'ordre fiscal.	Point d'écoulement	Sans objet.
Odeur	D'essence. Le MTBE a une odeur de terpène.	Point de ramollissement	Sans objet.
Seuil de l'odeur	<1 ppm	Point de goutte	Sans objet.
Point d'ébullition	25 à 220°C (77 à 428°F) Point d'ébullition initial selon la méthode d'essai normalisée ASTM D86.	Pénétration	Sans objet.
Masse volumique	0,7 kg/L à 15 °C (59 °F).	Coefficient répartition huile / eau	Pas disponible
Densité de vapeur	3 à 4 (Air = 1) (NFPA).	Ionicité (dans l'eau)	Insoluble dans l'eau.
Tension de vapeur	<107 kPa @ 37.8°C (100°F)	Propriétés de dispersion	Pas disponible
Volatilité	Volatil.	Solubilité	Les hydrocarbures sont presque insolubles dans l'eau. Soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et le benzène. Dissous les gras, les huiles et les résines naturelles.

Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité

Corrosivité	Non corrosif.		
Stabilité	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter	Réactif avec les agents comburants, les acides	Produits de la décomposition	Susceptible de dégager des COx, NOx, phénols, hydrocarbures aromatiques polynucléaires, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

Section 11. Données toxicologiques

Voies d'absorption	Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.
Létalité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50): >5000 mg/kg (rat). Toxicité cutanée aiguë (DL50): >2000 mg/kg (lapin). Toxicité inhalation aiguë (CL50) : >5200 mg/m ³ /4h (rat).
Effets chroniques ou autres effets toxiques	
Voie cutanée:	Ce produit peut irriter la peau. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent provoquer une dermatite.
Voie respiratoire:	L'inhalation des vapeurs peuvent affecter le SNC avec des symptômes de nausée, de maux de tête, vomissements, étourdissements, fatigue, vertiges, réduction de coordination et entraîner la mort. L'inhalation aussi peut causer l'irritation des voies nasales et de la gorge.
Voie orale:	L'absorption ou le vomissement de liquide peut en entraîner l'aspiration dans les poumons. L'ingestion peut provoquer une défaillance du SNC (Voir Voie respiratoire pour les symptômes).
Inflammation/Irritation oculaire:	Il peut causer l'irritation des yeux.
Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un sensibilisant cutané, selon les données disponibles de base et les hazards connus pour les composants.
Sensibilisation des voies respiratoires:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un sensibilisant des voies respiratoires, selon les données disponibles de base et les hazards connus pour les composants.
Mutagène:	Ce produit n'est pas considéré comme un mutagène, selon les données disponibles et les hazards connus pour les composants.
Toxicité sur la reproduction:	Ce produit n'est pas considéré comme un hazard pour la reproduction, selon les données disponibles et les hazards connus pour les composants.
Tératogénicité/Embryotoxicité:	Ce produit n'est pas considéré comme un teratogène ou embryotoxique, selon les données disponibles et les hazards connus pour les composants.
Cancérogénicité (ACGIH):	ACGIH A3: cancérogène pour les animaux. [Essence, MTBE]
Cancérogénicité (CIRC):	Groupe 2B : cancérogène possible pour les humains. [Essence]
Cancérogénicité (NTP):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes de NTP.
Cancérogénicité (IRIS):	Non disponible
Cancérogénicité (OSHA):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes d'OSHA.
Autres considérations	L'essence sans plomb a eu des effets sur les reins chez des rats mâles et des effets sur le foie chez des souris femelles.

Section 12. Données écologiques

Évolution dans l'environnement	Pas disponible	Persistance/Bioaccumulation Potential	Pas disponible
DBO5 et DCO	Pas disponible	Produits de la biodégradation	Pas disponible
Autres remarques	Pas disponible		

Section 13. Directives en matière d'élimination

Élimination des déchets	Les priorités en matière de gestion des déchets sont : 1) recyclage ou retraitement; 2) incinération avec récupération énergétique; 3) élimination dans une installation autorisée d'élimination des déchets. S'assurer que l'élimination ou le retraitement soit conforme aux exigences locales et gouvernementales en matière d'élimination. Consultez vos autorités locales ou régionales.
--------------------------------	---

Section 14. Renseignements sur le transport**Classification TMD** ESSENCE, 3, UN1203, GEII (TMD-LC)**Dispositions particulières pour le transport**

Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

Section 15. Informations réglementaires**Autres réglementations**

CEPA: Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances). EPA: Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement. Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.

DSD/DPD (Europe) Non évalué.**HCS (U.S.A.)**

CLASSE: CONTIENT DES SUBSTANCES QUI POURRAIENT CAUSER LE CANCER.
CLASSE: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F).
CLASSE: Substance irritante.
CLASSE: Effets sur les organes cibles.

ADR (Europe) (pictogrammes)

NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT

NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.

DOT (États-Unis) (pictogrammes)**HMIS (États-Unis)**

Dangers pour la santé	2*
Risques d'incendie	4
Réactivité	0
Protection personnelle	H

NFPA (États-Unis)**Indice** 0 Insignifiant

1 Légère
2 Modéré
3 Fort
4 Extrême

Danger spécifique**Section 16. Autres renseignements****Références**

Disponibles sur demande.
* Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

Glossaire

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)
ASTM - American Society for Testing and Materials
BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)
CAS - Chemical Abstract Services
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act
CFR - Code of Federal Regulations
CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List
DCO - Demande chimique en oxygène
RPC - Règlement sur les produits contrôlés
DOT - Department of Transportation (États-Unis)
DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)
DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)
LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement
LIS - Liste intérieure des substances
UE - Union européenne
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act
FDA - Food and Drug Administration
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
HCS - Hazardous Communication System
HMIS - Hazardous Material Information System
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer

IRIS - Integrated Risk Information System
DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %
DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.
NFPA - National Fire Prevention Association
NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health
NPRI - Inventaire national des rejets de polluants
RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)
NTP - National Toxicology Program
OSHA - Occupational Safety & Health Administration
PEL - Limite d'exposition permise
RCRA - Resource Conservation and Recovery Act
SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act
STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)
DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées
TLm - Limite de médiane tolérance
TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps
TSCA - Toxic Substances Control Act
USEPA - United States Environmental Protection Agency
USP - United States Pharmacopoeia
SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Pour obtenir des exemplaires de FS

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 6/9/2004.

Ouest du Canada, téléphone: 403-296-4158; télécopieur: 403-296-6551
Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur:
1-800-837-1228
Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Données entrées par Product Safety - RS.

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

**Informations additionnelles pour l'évaluation
des scénarios d'accidents**

Informations additionnelles pour l'évaluation des scénarios d'accidents

Scénarios normalisés

Réservoir TK-809 ou TK-810	<ul style="list-style-type: none">• Rupture complète du réservoir d'une capacité de 11 129 m³;• Surface endiguée de 8160 m²;• Taux d'évaporation de 30,3 kg/s (température 25°C);• Évaporation de 18 174 kg pendant 10 minutes;• Explosion de 18 174 kg sans prendre en compte le transport par le vent.
Réservoir TK-1512	<ul style="list-style-type: none">• Rupture complète du réservoir d'une capacité de 20 250 m³;• Surface endiguée de 16 909 m²;• Taux d'évaporation de 58 kg/s (température 25°C);• Évaporation de 34 800 kg pendant 10 minutes;• Explosion de 34 800 kg sans prendre en compte le transport par le vent.
Réservoir TK-1513	<ul style="list-style-type: none">• Rupture complète du réservoir d'une capacité de 20 250 m³;• Surface endiguée de 14 016 m²;• Taux d'évaporation de 49 kg/s (température 25°C);• Évaporation de 29 400 kg pendant 10 minutes;• Explosion de 29 400 kg sans prendre en compte le transport par le vent.

Remarque : Le scénario normalisé ne peut pas être évalué pour le distillat (réservoir TK-1511) étant donné sa très faible volatilité

Scénarios alternatifs – Incendies

Réservoir TK-809 ou TK-810	<ul style="list-style-type: none">• Rupture complète du réservoir d'une capacité de 11 129 m³;• Surface endiguée de 8160 m²;• Évaluation du flux radiatif d'un incendie avec les propriétés de l'essence.
Réservoir TK-1511	<ul style="list-style-type: none">• Rupture complète du réservoir d'une capacité de 23 850 m³;• Surface endiguée de 16 909 m²;• Évaluation du flux radiatif d'un incendie avec les propriétés du distillat.
Réservoir TK-1512	<ul style="list-style-type: none">• Rupture complète du réservoir d'une capacité de 20 250 m³;• Surface endiguée de 16 909 m²;• Évaluation du flux radiatif d'un incendie avec les propriétés de l'essence.

Réservoir TK-1513	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture complète du réservoir d'une capacité de 20 250 m³; • Surface endiguée de 14 016 m² ; • Évaluation du flux radiatif d'un incendie avec les propriétés de l'essence.
Réservoirs TK-1511 et TK-1512	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture complète des réservoirs d'une capacité de 23 850 m³ et 20 250 m³; • Capacité de rétention de 26 235 m³ (110% du plus gros réservoir); • Débordement de 17 865 m³; • Évaluation du flux radiatif d'un incendie avec les propriétés de l'essence.

Scénarios alternatifs – Explosions confinées dans les réservoirs

Réservoir TK-809 ou TK-810	<ul style="list-style-type: none"> • Volume maximal de 23 850 m³; • Explosion d'un mélange stoechiométrique vapeur-air; • Environ 900 kg de vapeur d'essence dans le mélange.
Réservoir TK-1511, TK-1512 ou TK-1513	<ul style="list-style-type: none"> • Volume maximal de 11 129 m³; • Explosion d'un mélange stoechiométrique vapeur-air; • Environ 1930 kg de vapeur d'essence dans le mélange.

Scénarios alternatifs – Feu-éclair

Réservoir TK-809 ou TK-810	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture complète du réservoir d'une capacité de 11 129 m³; • Surface endiguée de 8160 m²; • Évaporation (température 25°C) et formation d'un nuage de vapeur; • Incendie de la masse comprise entre les limites d'inflammabilité; • Environ 3300 kg avec un vent de 1,5 m/s; • Environ 642 kg avec un vent de 3,5 m/s.
Réservoir TK-1512	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture complète du réservoir d'une capacité de 20 250 m³; • Surface endiguée de 16 909 m²; • Évaporation (température 25°C) et formation d'un nuage de vapeur; • Incendie de la masse comprise entre les limites d'inflammabilité; • Environ 10960 kg avec un vent de 1,5 m/s; • Environ 2030 kg avec un vent de 3,5 m/s.
Réservoir TK-1513	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture complète du réservoir d'une capacité de 20 250 m³; • Surface endiguée de 14 016 m²;

	<ul style="list-style-type: none">• Évaporation (température 25°C) et formation d'un nuage de vapeur;• Incendie de la masse comprise entre les limites d'inflammabilité;• Environ 10200 kg avec un vent de 1,5 m/s;• Environ 1770 kg avec un vent de 3,5 m/s.
--	--

Remarque : Ce scénario n'a pas été évalué pour le distillat (réservoir TK-1511) étant donné sa très faible volatilité